

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-719/SG/IAM portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons (changement d'adresse).

n° 74-719/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

24 avril 1974

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro

10 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est rapportée : La décision n° 72-1455/SG/AI du 14 octobre 1972 autorisant M. Djibril Hassan Riale à exercer le commerce des boissons, licence de ire classe, au bar-restaurant sis 45, rue Soleillet, à Djibouti.

Art. 2

Une nouvelle autorisation est accordée à M. Djibril Hassan Riale pour exercer le commerce des boissons, licence de 1re classe, au « Tokyo-Bar », sis au Quartier 2, boulevard 17, avenue 3 local n° 13, à Djibouti.